

## Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 25 au 29 mai

	Au 28/05	Var vs 20/05
EUR/CHF	1,0666	+0,72%
USD/CHF	0,9698	+0,21%
SMI	9 926.03	+1,38%
Taux 10a	-0,46%	+4pb

### I. –Faits marquants : Le Conseil Fédéral assouplit les mesures de restriction mises en place dans la lutte contre le Covid-19.

- Le Conseil fédéral a annoncé que la dernière étape du déconfinement est avancée au 6 juin (contre le 8 juin initialement). A partir de cette date, les établissements de divertissement (cinémas, théâtres, remontées mécaniques, campings, zoos, concerts, salons, piscines) peuvent reprendre leur activité ; est prévue également la reprise des cours en présentiel dans l'enseignement non-obligatoire.
- Par ailleurs, les manifestations jusqu'à 300 personnes seront autorisées à partir du 6 juin. Dès le 30 mai, les rassemblements spontanés dans l'espace public jusqu'à 30 personnes seront possibles (contre 5 actuellement).
- Le Conseil fédéral mettra fin à la situation extraordinaire, prévue par la loi sur les épidémies, le 19 juin. La situation extraordinaire (similaire à la l'état d'urgence en droit français) permettait des pouvoirs étendus de la Confédération, dont certains habituellement du ressort des cantons.

### II. –Situation sanitaire

#### 1. Epidémiologie au : 29 mai 2020, 16h

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
<b>Vendredi 29 mai</b>	30 796 (30 765)	1 655 (1 919)
<b>Jeudi 28 mai</b>	30 636 (30 760)	1 653 (1 919)
<b>Mercredi 27 mai</b>	30 635 (30 745)	1 653 (1 918)
<b>Mardi 26 mai</b>	30 625 (30 731)	1 653 (1 916)

#### 2. Stratégie de « déconfinement »

- L'assouplissement général des mesures de restrictions s'accompagne de l'application par les établissements et les organisateurs de manifestations de plans de protection respectant les règles d'hygiène et de distance.
- Si à la suite des assouplissements du 6 juin les règles de distance ne peuvent pas être respectées, il est obligatoire de garantir la possibilité de retracer les contacts personnels rapprochés en cas d'infection, par exemple en établissant des listes de présence.
- La limitation des groupes à quatre personnes dans les restaurants sera levée le 6 juin, mais les tables avec plus de 4 personnes devront communiquer les coordonnées d'au moins une personne.

- Le 24 juin, le Conseil fédéral décidera de possibles assouplissements pour les manifestations réunissant jusqu'à 1000 personnes et pour d'autres assouplissements possibles. Quant aux manifestations de plus de 1000 personnes, elles restent interdites jusqu'au 31 août 2020.

### 3. Suivi de l'épidémie par traçage des contacts

- Après un test rapide par l'armée et les écoles polytechniques fédérales, l'application SwissCovid est mise à disposition du public pour un test de sécurité à grande échelle. Pour rappel, l'utilisation de cette application de traçage des contacts doit encore être validée par le Parlement.

### 4. Risque de seconde vague

- L'école polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ) étudie un scénario de seconde vague de la pandémie en Suisse. Selon ce scénario, avec un taux de reproduction à peine supérieur à 1, la maladie pourrait provoquer 5 000 nouveaux décès (1 700 actuellement) mais ne mettrait pas en difficulté le système de santé.

## III. Mesures de restriction

### 1. Frontières

- A partir du 8 juin, les demandes d'autorisation de séjour (Permis B) ou d'autorisation frontalière (Permis G) déposées par des travailleurs domiciliés dans un État membre de l'UE/AELE seront de nouveau traitées (depuis le 11 mai le traitement était réservé aux demandes déposées avant le 25 mars).

La reprise du traitement des demandes concerne également les annonces de prise d'emploi pour une mission de courte durée auprès d'un employeur en Suisse et pour les prestations transfrontalières d'une durée n'excédant pas 90 jours par an depuis ces pays.

Les demandes de travailleurs d'Etat tiers seront aussi traitées si la prestation de travail revêt un intérêt public, un aspect nécessaire à l'approvisionnement économique du pays ou si cela répond à un besoin urgent de l'entreprise.

Parallèlement à ces assouplissements, les obligations d'annonce de postes vacants par les employeurs auprès des offices cantonaux de placement seront de réactivées le 8 juin (pour les secteurs où le taux de chômage est élevé).

Par ailleurs, les écoliers et les étudiants pourront de nouveau entrer en Suisse indépendamment de leur nationalité pour commencer, poursuivre ou terminer leur formation.

Enfin, à partir du 8 juin, les arrivées des vols de voyageurs en provenance de l'étranger ne seront plus limitées aux seuls aéroports de Zurich, de Genève et de Bâle.

- Le Conseil Fédéral a confirmé son intention d'une réouverture totale des frontières avec les pays limitrophes (France, Allemagne, Autriche) à partir du 15 juin ; pour la frontière avec l'Italie, les discussions bilatérales se poursuivent.
- Les restrictions concernant l'entrée en Suisse et l'admission sur le marché du travail seront levées d'ici au 6 juillet 2020 au plus tard pour tous les États de l'espace Schengen. Les assouplissements d'entrée pour les ressortissants de pays tiers feront l'objet d'une décision coordonnée par l'espace Schengen.

## 2. Transport

- Les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont annoncé le retour à un trafic normal dans sa « quasi-totalité » à partir du 8 juin et la réouverture des voitures-restaurants. Seuls les trains de nuit et certaines correspondances aux heures de pointe ne seront pas totalement rétablis avant la fin de l'été. Les correspondances internationales reprennent également progressivement, en fonction des décisions des pays concernés.
- La société EasyJet a annoncé la reprise partielle de ses vols depuis l'aéroport de Genève à partir du 15 juin, notamment vers Bordeaux, Nantes ou Nice. Ses capacités de vols entre juillet et septembre ne devraient pas dépasser 30% de celles à la même période en 2019. La société Swiss prévoit également une reprise progressive et partielle de ses vols (47 vols par semaine à Genève en juin). Les deux compagnies prévoient des « prix agressifs » pour attirer les voyageurs.

## IV. Mesures économiques

### 1. Soutiens sectoriels

- Swissmem (organisation du secteur des machines, des équipements électriques et des métaux) demande le prolongement de 18 mois de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail. Elle demande aussi le prolongement du délai pour pouvoir déposer une demande de crédit Covid-19 (garanti par l'Etat) jusqu'à fin 2020 (au lieu du 31 juillet). De plus, elle souhaite la suppression des droits de douane sur les produits industriels pour 2021 (gain d'environ 125 millions CHF pour les sociétés du secteur), et demande un traitement de faveur pour les sociétés suisses dans l'attribution des marchés publics (et ce « dans le respect des règles de l'OMC »).
- Le canton de Vaud a décidé de financer la moitié du salaire annuel des apprentis qui commenceront leur cursus en août 2020. Cette aide devrait représenter une enveloppe de 16 millions de francs.
- Le canton de Genève soumet au parlement cantonal un plan d'aide au tourisme de 4,5 millions CHF en divisant par trois le prix des nuitées payé par les touristes suisses en juillet et août, un tiers étant pris en charge par le canton et l'autre tiers par les hôtels eux-mêmes (1,5 million CHF), en finançant des séjours thématiques (2 millions CHF) et en distribuant des « chèques tourisme » aux habitants du canton à utiliser localement (1 million CHF).
- Le tribunal administratif de Zurich a abrogé une ordonnance d'urgence du canton qui prévoyait une aide aux institutions d'accueil extra-familial, le canton ayant outre-passé ses compétences. 3.

### 2. Garantie souveraine de prêts bancaires

- D'après le Secrétariat d'Etat à l'économie, sur le budget de 40 milliards CHF alloué au cautionnement de crédits par la Confédération, 15 milliards ont été attribués. Pour rappel, le délai pour la réception des demandes de crédit prendra fin le 31 juillet.

## V. Situation économique

- D'après l'Office fédéral de la statistique, les secteurs de l'industrie et de la construction suisses ont enregistré une hausse de la production de respectivement 0,8% et 4,1% au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en glissement annuel.
- D'après l'Office fédéral de la statistique, le nombre d'emplois suisses a augmenté de 0,7% dans le secteur secondaire et de 0,6% dans le secteur tertiaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en glissement annuel. En équivalent temps plein, la hausse n'a été que de 0,3% en glissement annuel.

- D'après l'Administration fédérale des douanes, les exportations suisses ont chuté de 11,7% en valeur nominale et 10% en valeur réelle en avril en glissement mensuel, après des baisses déjà significatives en février (respectivement -5,2% et -3,3%) et mars (respectivement +3,6% et -3,1%). Les importations ont davantage baissé avec une diminution de 21,9% en nominal en avril.
- La Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle était prête à baisser davantage ses taux directeurs (déjà négatifs) pour lutter contre l'appréciation du franc suisse.

## VI. Investissements- Fusions & Acquisitions

- Le groupe Saint-Gobain a annoncé la vente de sa participation de 10,75% (15,2 millions d'actions) dans le groupe chimique suisse Sika au moyen d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. D'après l'AFP, la transaction serait valorisée à environ 2,5 milliards d'euros.
- La société suisse Givaudan va acquérir la société française Alderys, spécialisée dans les technologies de bio-ingénierie, pour un montant non divulgué. Avant d'être formelle, l'acquisition doit être validée par les autorités de régulation et la transaction devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2020.
- Le groupe Romande Energie acquiert la société suisse Frigo Service, spécialiste du froid commercial et industriel, des climatisations et des pompes à chaleur, pour un montant non dévoilé.
- La société française Rainbow a acquis la société Oxbow à la société française Lafuma, filiale du groupe suisse Calida, pour un montant non dévoilé.

## VII. Secteurs non financiers

- D'après une prévision du Centre d'études conjoncturelles (KOF), la chute des nuitées dans l'hôtellerie pourrait provoquer une perte de 1,8 milliards CHF de chiffre d'affaire et 900 millions CHF de valeur ajoutée pour le secteur.
- Selon la fédération de l'industrie horlogère et l'Administration fédérale des douanes (AFD), les exportations du secteur de l'horlogerie ont chuté de 81% en avril en glissement mensuel.
- Selon l'Administration fédérale des douanes, les exportations du secteur pharmaceutique ont diminué de 12% en avril en glissement mensuel, après une augmentation de 35% en mars.
- L'Office fédéral de l'aviation civile a autorisé la ville de Lugano à exploiter directement l'aérodrome de Lugano-Agno, après que la société Lugano Airport SA ait annoncé sa cessation d'activité.

## IX. Politique étrangère – aide au développement

- La Suisse financera à hauteur de 879 millions CHF les reconstitutions des ressources de l'Association internationale de développement (IDA/Banque mondiale) et du Fonds africain de développement (FAD) sur une durée totale de 9 ou 10 ans. De plus, la Suisse participera à hauteur de 115 millions CHF à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).